

COMMUNE DE FROENINGEN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FROENINGEN
SEANCE DU 23 MAI 2024**

Sous la présidence de Georges HEIM, Maire

Présents : Mathieu ABEGG, Vivian BAUER, Sandra BESSAGUET, Michel HARTMANN, Déborah MARTINS, Yves SCHUELLER, Sonia WERTH et Frédéric ZIMMERMANN

Absent excusé et non représenté :

Absents non excusés : Jean-Claude KLEIN, Franck ROMANN

Ont donné procuration : Georges CLAERR à Michel HARTMANN
Marie DORI à Sonia WERTH

Le conseil municipal désigne une secrétaire de séance, Déborah MARTINS, assistée de la secrétaire de mairie, Isabelle RUST.

Le maire ouvre la séance à 19 heures 15 et propose de voter la modification de l'ordre du jour initial

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2024
2. - Urbanisme
- 3.- Chasse
- 4.- Divers

Le conseil municipal adopte la modification proposée à l'unanimité et entérine le nouvel ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2024
2. – Urbanisme
- 3- Chasse
- 4.- Pêche
- 5.- Divers



POINT 1 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 4 Avril 2024 n'appelle pas de remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 – URBANISME**➤ DECLARATION DE TRAVAUX**

- M. ROUSSEAU Fabien : mise en place d'un abri de jardin, 15, rue du Moersbach
- M. BIECHLIN Cédric : mise en place d'un abri de jardin, 3, Impasse de Peupliers
- M. DOENLEN Vincent : ravalement de façade, 12, rue du Moersbach

➤ PERMIS DE CONSTRUIRE

- SCI Les Bebous's : construction d'une micro-crèche, 1 rue du Vignoble
- M. MATZ Sylvain : réalisation d'une pergola, 5 rue des Grains
- Mme VETTORI : achat d'une parcelle rue des Juifs (1,06 are à 3.180 €)

➤ ETUDE DE SOL

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de réaliser une étude de sol afin de pouvoir réaliser le chiffrage des travaux de la piste cyclable qui reliera FROENINGE N à HOCHSTATT.

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

Donne, à l'unanimité, son accord pour la réalisation de cette étude. Les travaux sont confiés à l'entreprise Compétence Géotechnique Franche-Comté pour la somme de 3463.10 €

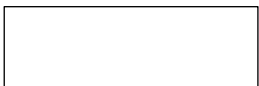
POINT 3 – CHASSE

Le conseil municipal en date du 19 décembre 2023, dans le cadre d'adjudication avait déjà agréé les partenaires suivants pour Mme PISTOLESI, née MUTH, Christine :

- M. PISTOLESI Joseph
- M. BILGER Christian
- M. SCHLIENGER Xavier
- M. SCHLICHT Christophe

Mme PISTOLESI a fait parvenir une demande pour des partenaires supplémentaires :

- M. SCHLIENGER Christian



- M. GREDER Julien
- M. STAMPFLER Marc

Par la même, la locataire demande l'agrément pour deux gardes chasses à savoir :

- M. DELLA SANTA Michel
- M. PISTOLESI Anthony

La commission communale consultative de chasse, réunie le 16 mai 2024, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ces demandes.

POINT 4 – PECHE

La sous-préfecture nous a fait parvenir une demande pour l'agrément de 4 gardes pêches à savoir :

- M. CHAUMONT Benjamin
- M. FAESCH Daniel
- M. LEMDAOUI Abdesslam
- M. MEYER Dominique

Le conseil municipal émet un avis favorable à ces demandes.

De plus, l'AAPPMA « Berges de l'Ill » demande le renouvellement du bail de location du droit de pêche sur l'Ill et le canal du Moulin, ainsi que l'ensemble de leurs affluents. Le bail est conclu pour 5 ans avec tacite reconduction. La location est gratuite.

Le conseil municipal émet un avis favorable au renouvellement du bail.

POINT 5 – DIVERS

- Elections européennes du 9 juin 2024 : Organisation du planning pour tenir le bureau de vote.
- Manifestations diverses :
Haut-Rhin Propre : une dizaine de participants pour cette année.
Journée citoyenne (8 juin 2024) : les tracts ont été distribués. Les ateliers vont être réalisés en fonction du nombre de participants et, pour certains, suivant de la météo. Cette année, a été mis en avant, que les enfants doivent être accompagnés au minimum d'un adulte (responsabilité).
- Lotissement Grossacker : l'entreprise Pontiggia prépare la finition des routes pour réaliser l'enrobé. Rue du Panorama, il y a un lampadaire déchaussé.
- Aire de jeux : placarder l'affiche de zone non-fumeur et mettre à jour l'affichage (règlement...).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 h 30.

